



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2023, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr KNAPIK Laurent, Mr LEBOUVIER Yann, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé : Néant

Mme CHAMPAGNE Marine a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 31 mars 2023

Pour délibération :

- Fonds Vert amélioration de l'éclairage public
- Organisation de la fête des voisins
- Organisation du 14 juillet
- Point sur les travaux

Pour Information :

- Questions diverses

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2023. Sur la demande de Monsieur le Maire, aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu précédent Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Fonds Vert amélioration de l'éclairage public

Délibération n°23/2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir.

Il est remarqué que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'Etat quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

- Coût estimatif HT des travaux : 21 500,00 €
- Participation de l'Etat (Fonds Vert) : 30 % soit 6 450,00 €
- Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maîtrise d'ouvrage des travaux) : 20 % soit 4 300,00€
- Participation de la collectivité (au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie – Article L5212-26 du CGCT) : 50 % soit 10 750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté et approuve le plan de financement correspondant, la mise en œuvre de celui-ci restant subordonnée à l'accord définitif de l'Etat quant à sa participation au titre du Fonds Vert.

- Vote : Unanimité (Présents : 9)

Organisation de la fête des voisins

Délibération n°24/2023

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'organisation de la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 24 juin 2023.

L'apéritif sera offert par le Maire et l'équipe municipale. A charge pour chacun d'apporter de quoi se restaurer, un barbecue sera à disposition, ainsi que les assiettes et les couverts.

- Vote : Unanimité (Présents : 9)

Organisation du 14 juillet

Délibération n°25/2023

Le Conseil Municipal propose le programme des festivités du 14 juillet 2023. Dès 9h30, les témoignages historiques, par Monsieur CAMPREDON sur l'église et le village de Léthuin. Sera suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un apéritif ; un concours de pétanque et jeux divers seront organisés.

En soirée, remise des récompenses du concours de pétanque. Un apéritif dinatoire sera offert par la mairie à la salle communale.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait un retour sur les différents travaux dans la commune :

- La pose des abat-sons a été finalisée
- Les travaux de la cavité sont terminés. Le coffret électrique n'est pas branché, on attend un retour de ENEDIS pour une prise de rendez-vous. Dès que le branchement sera opérationnel, la pompe de relevage sera mise en route.
- La pose de poteaux ainsi que de chaines est prévue pour sécuriser le bassin.
- Les travaux du mur de la mairie, aucune date n'a été fixée car l'entrepreneur n'est pas disponible.

Questions diverses

Ventes Clôtures

Délibération n°26/2023

Lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2021, il a été décidé l'achat de barrières de sécurité qui seront installées autour de la cavité souterraine au centre bourg du village. Ces barrières seront présentes tout le temps des travaux de comblement des marnières.

La facture de ces barrières était d'un montant de 1 414,80 €.

Les travaux de comblement des marnières étant terminés, le Conseil Municipal, sur proposition du maire décide la revente de 27 barrières au prix de 20,00€ l'unité (barrière, collier et plot) soit un montant total de 540,00€.

La revente des barrières de sécurité sera effectuée auprès de l'entreprise GALLOPIN.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Monsieur le Maire informe que l'agent communal ne souhaite pas renouveler son contrat. A compter du 1^{er} septembre 2023, le poste d'adjoint technique est à pourvoir.

Le Secrétaire de Séance

Marine CHAMPAGNE

